

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 16 août 2001

Demandeur : Régie de l'énergie

1. Référence : Pièce SCGM-2, document 1, page 3, lignes 14 et suivantes

Préambule :

Cette performance est attribuable à des réductions de coûts totalisant globalement 12,4 M\$. Ces réductions proviennent des dépenses d'exploitation, des rabais à la consommation, du rendement sur la base de tarification et des impôts (résultant d'une base de tarification réduite) et de l'amortissement des frais reportés.

Questions :

- 1.1 Veuillez détailler la part de chacune des composantes mentionnées en préambule aux réductions de coûts totalisant 12,4 M\$?
 - 1.2 Veuillez décrire les facteurs expliquant ces réductions de coûts?
-

Réponse :

1.1 et 1.2

Voir page suivante.

	Augmentation (réduction) (M\$)	Facteurs
• Dépenses d'exploitation	-3,3	<ul style="list-style-type: none"> • Gel des dépenses (sans inflation) • Départs volontaires et retraites anticipées • Fonds de pension • Contrôle accru des dépenses
• Rabais à la consommation et autres	-3,7	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des mensualités des engagements PRC-PRRC pris il y a cinq ans • Réduction des sommes à verser en vertu des programmes de flexibilité tarifaire
• Coût du gaz perdu et autres frais de distribution	+3,5	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse résultant du prix de la fourniture
• Rendement sur la base de tarification (autre que les facteurs exogènes)	-3,8	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la base de tarification inférieure au taux d'inflation moins 0,3%
• Impôt sur le revenu	-3,3	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'impôt <ul style="list-style-type: none"> • Taux fédéral (25,5% vs 27,25%) • Non relié au rendement (Écarts temporaires) • Impôt sur la bonification en 2001
• Amortissement des frais reportés (autre que les facteurs exogènes)	-1,9	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Provision auto-assurance (-1,3) • Cotisation d'impôt (-1,9) • Flexibilité tarifaire (-1,6) • SGI (+2,4) • Indemnité de départ (+0,7) • Divers (+0,2)
• Amortissement des immobilisations	+2,1	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la base d'actif à amortir
• Divers	-0,1	
• Fonds d'efficacité énergétique	-1,9	
	-12,4	